

## PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MAI 2024

Convocation du 27 mai 2024,

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLAPOURÇON, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Patrick LORGÉ.

**Présents** : Patrick LORGÉ, Bernard DUMONT, Jean-Pierre ROBBE, Juliano SÉRAVALLE, Benoit PHILIPPE, Valéryan BALBOUX, Jordan BONDOUX.

**Absent ayant donné pouvoir** : Elodie LECLERCQ (pouvoir à Bernard DUMONT), Florence LAMOUREUX (pouvoir à Benoit PHILIPPE), Karine FERMIN (pouvoir à Juliano SÉRAVALLE)

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre ROBBE

Le procès-verbal de la séance du **12 avril 2024** est adopté à l'unanimité

### ✓ **Validation des zones d'accélération des énergies renouvelables**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les modalités de concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

– un dossier d'information sur les zones d'accélération envisagées par la Commune a été consultable **du 15/03/2024 au 15/04/2024** et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations

- une insertion dans le bulletin municipal ;

- une distribution par voie postale dans chaque boîte à lettres de la commune (tous résidents secondaires et principaux) ;

- une consultation par voie électronique a été organisée du 15/03/2024 au 15/04/2024 sur le site internet de la commune ;

– une réunion publique présentant le projet s'est tenue le 04/05/2024.

### **Le Maire présente le bilan de la concertation du public :**

- 3 (nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre)
- 54 (nombre de personnes présentes en réunion publique)
- Néant (nombre de personnes et de contribution reçues via la consultation électronique)

et que les avis émis ont motivés les modifications dans la définition des zones d'accélération.

À l'issue de la concertation, les seules zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ont été retenues et identifiées comme suit :

### ➤ **Zones d'accélération Photovoltaïque en toiture sur habitations privées et bâtiments publics et à vocation agricole :**

- l'entièreté du territoire de la commune a été retenue comme zone d'accélération pour l'installation d'une production d'énergie photovoltaïque en toiture, sur habitations privées et bâtiments publics et à vocation agricole.

➤ **Zones d'accélération Biomasse :**

- le secteur du bourg a été retenu comme zone d'accélération potentielle pour l'implantation d'une chaudière ou toutes installations de chauffage à bois (plaquette, pellets, ...), pouvant éventuellement alimenter les foyers les plus proches

➤ **Installation et mise en œuvre de dispositifs de production d'énergie hydraulique** peuvent être étudiés.

Le Conseil Municipal, ou l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**IDENTIFIE** les zones d'accélération exposées ci-avant pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes

**CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération :

- au Secrétaire général, référent préfectoral unique de la Nièvre,
- à la Communauté de Communes BAZOIS LOIRE MORVAN,
- à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territorial,
- au syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Morvan

Fait à Villapourçon

Le 31 mai 2024

Pour extrait certifié conforme.

✓ **Décision modificative N°2 – Crédit supplémentaire**

Le Maire rappelle que les décisions modificatives prévoient et autorisent de nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires tout en respectant l'équilibre du budget. La présente décision modificative propose d'inscrire de nouvelles dépenses comme suit :

INVESTISSEMENT		DÉPENSES		RECETTES	
		Crédits en -	Crédit en +	Crédit en -	Crédit en +
<b>D 212</b>	Travaux parking Dragne		12 789.60		
<b>D 212</b>	Enduit bi couche THENIN		1 344.00		
<b>D 2116</b>	Pupitre jardin du souvenir		2 160.00		
<b>D 2157</b>	Débroussailleuse STILH		1 124.00		
	<b>TOTAL DÉPENSES SUPP</b>		<b>17417.60</b>		

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager 17 417,60 € de dépenses supplémentaires au chapitre 21.

**Pour rappel, le budget a été voté en déséquilibre pour la section d'investissement (recettes supérieures aux dépenses) pour un montant de 816 754,63 €. Après cette dépense supplémentaire, le montant est ramené à 799 337,03 €.**

Pour extrait certifié conforme.

## COMMUNE DE VILLAPOURÇON

### ✓ Désignation délégué auprès du Territoire zéro chômeur

Le conseil municipal,

Doit délibérer afin de désigner un délégué au comité local territoire zéro chômeur en remplacement de Monsieur Juliano SÉRAVALLE, démissionnaire de cette fonction.

Après en avoir délibéré, se présente Madame Florence LAMOUREUX pour cette délégation.

Le conseil municipal accepte cette candidature à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

### ➤ QUESTIONS DIVERSES :

#### Droit de Préemption :

PROPRIÉTAIRE	ADRESSE	ADRESSE DU BIEN	Réf Cadastrale	SURFACE	Prix de vente
BERKHEMER Joan Willem	AMSTERDAM	102, route de Fragny	F 591	640 m <sup>2</sup>	65 000€

Par délégation du conseil municipal, le Maire, au nom de la commune renonce à son droit de préemption.

#### Devis Marbrerie CHARON Yvan :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un devis d'un montant de 1 668,00 € a été établi, à sa demande, par la marbrerie CHARON pour le nettoyage et la réfection du Monument aux Morts pour la France et de ses différentes pièces du cimetière de Villapourçon.

Dans ce cadre, deux demandes de subventions vont être adressées aux services concernés.

Séance levée à 19 h 57

Le Maire  
Patrick LORGE

